itinéraires de secours (localisation exacte : niveau concerné, dénomination de la façade, particularités éventuelles).

En cas d'impossibilité d'emprunter l'itinéraire de repli ou de secours, le binôme cherchera une zone de mise à l'abri des effets du sinistre (pièce, escalier encloisonné, couloir, espaces d'attente sécurisés (EAS) au sein d'un ERP...).

2.2.1. La matérialisation des itinéraires

Les deux itinéraires peuvent être matérialisés par des balises lumineuses placées :

- au plus près du sol pour être vues sous le plafond de fumée ;
- à l'intérieur du volume au plus près de l'ouvrant par lequel binôme s'engage;
- à l'intérieur du volume, suspendues par une cordelette fixée sur un échelon d'une échelle à mains.



Ces balises doivent être utilisées uniquement pour déterminer des issues. Il ne faut en aucun cas les disposer en ligne dans les volumes impactés par les fumées, sans quoi « l'effet Petit Poucet » pourrait être dangereux et ne plus indiquer la bonne sortie.



<u>Les balises rouges</u> signalent toute zone de danger (plancher effondré, pignon menaçant de tomber, etc.).



Les balises vertes indiquent un chemin d'accès, un cheminement, un itinéraire de repli, un itinéraire de secours, ou encore une zone protégée.

© Djamel Ferrand – DGSCGC

2.2.2. L'utilisation de l'échelle à coulisse comme itinéraire de secours

Une échelle à coulisse peut constituer un itinéraire de secours. La rapidité de mise en œuvre permet d'assister un sapeur-pompier en difficulté, évoluant à l'intérieur du bâtiment et qui se manifeste à un autre ouvrant que celui où est initialement positionnée l'échelle.

L'utilisation d'une échelle à coulisse comme itinéraire de secours peut faciliter la descente d'une victime invalide ou inconsciente.

Elle est également utile lorsque plusieurs sauvetages sont à réaliser sur une même partie d'un bâtiment.

La mise en place de l'échelle, peut être réalisée par un seul sapeur-pompier, elle consiste à :

- retourner l'échelle, grand plan vers la façade.
- vérifier le bon engagement des parachutes;
- augmenter le piétage afin que la pente présentée par l'échelle soit moins raide et que le haut de l'échelle vienne juste en-dessous du rebord de l'ouvrant ;
- caler ou amarrer l'échelle. L'échelle peut éventuellement être maintenue par un équipier;
- poser une balise lumineuse verte en partie haute de l'échelle à l'intérieur du local afin de signaler l'itinéraire de secours.



Mettre les pieds de l'échelle en butée sur un équipement fixe peut permettre de la sécuriser davantage ou de libérer un personnel.





Le haut de l'échelle est placé juste en dessous du rebord de l'ouvrant.

©SDIS 59



Il n'est pas toujours possible de donner davantage de pied à l'échelle (mobilier urbain, véhicules en stationnement, ...). Il convient de déployer l'échelle en conséquence.

2.2.1. L'utilisation de moyens élévateurs aériens comme itinéraire de secours

Le positionnement de ces agrès doit être largement anticipé et leur mise en station précoce doit garantir un balayage judicieux de la superstructure. Une fois positionné comme itinéraire de secours, le moyen élévateur aérien doit être uniquement dévolu à cette fonction.

La permanence de l'itinéraire de secours doit être garantie par une veille de l'échelier.

2.2.2. Les espaces d'attente sécurisés (EAS)⁴

Les espaces d'attente sécurisés sont des zones de mise à l'abri des flammes, de la fumée et de la chaleur à destination du public dans l'incapacité d'utiliser les dégagements praticables pour évacuer (personnes à mobilité réduite).

⁴ Dans les tunnels, on retrouve des abris de secours.

